



Assemblée générale

Distr. limitée
7 juin 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session Cinquième Commission

Point 132 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officielles

Fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant la section VII de sa résolution 60/283,

Ayant examiné les rapports détaillés du Secrétaire général intitulés « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » consacrés aux pratiques de gestion financière¹ et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* des rapports détaillés du Secrétaire général intitulés « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » consacrés aux pratiques de gestion financière¹ et des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

2. *Décide* de reprendre l'examen de la question à la première partie de la reprise de sa soixante-deuxième session et prie le Secrétaire général de présenter un rapport d'ensemble sur le fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix, y compris les résultats d'une simulation des solutions proposées et compte tenu des vues exprimées, des questions soulevées et des renseignements demandés par les États Membres à sa soixante et unième session.

¹ A/60/846/add.3, par. 112 b) 1), et A/61/865.

² A/60/870, par. 47 et 64, et A/61/920.

